

# MAIRIE DE TERNAND

214, rue de la Gare

69620 – TERNAND

Tel ; 04.74.71.33.43

[mairie@ternand.fr](mailto:mairie@ternand.fr)

## CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE D'ANIMATION

### Entre la commune de Ternand

**Et**            **Nom** .....

**Prénom**.....

**Adresse**.....

**N° téléphone** .....

*(Le locataire sera joignable pendant la location et impérativement muni de son portable)*

**Jours et dates** :.....

**Motif**.....

**Nombre de personnes** ..... *(effectif maximum 245 personnes)*

**Tarif de location**..... € euros

Règlements par chèque à l'ordre du trésor public,

Versement, pour la réservation, à la signature du contrat 150 € avec un justificatif d'assurance responsabilité civile.

Chèque de caution : 200 € pour la salle et 800 € pour le matériel.

Le solde à la remise des clés.

Date de la remise des clés, état des lieux (**présence du locataire impérative**) ;

Entrée : .... / .... / ..... à ..... heures

Il sera remis au locataire le règlement intérieur et les clés.

Sortie : .... / .... / ..... à ..... heures

A Ternand le

Le locataire responsable

« Lu et approuvé »

Madame le maire (ou un adjoint)

**En signant ce règlement, j'atteste que j'ai lu et accepte le règlement de la salle d'animation de Ternand.**

## REGLEMENT INTERIEUR

- **La porte issue de secours** qui donne sur la passerelle ne doit pas être ouverte et doit restée libre d'accès. Personne en hiver ne doit sortir sur la passerelle.
- **Ne pas déplacer les extincteurs** et toujours les laisser accessibles.
- **Les armoires électriques** doivent rester fermées. Dans le cas d'utilisation d'un **dérouleur rallonge** électrique, celui-ci doit être déroulé en totalité.
- Ne pas déplacer **les frigos**, ne pas toucher au programmateur, les débrancher et les nettoyer quand vous partez ne pas oublier de laisser les portes ouvertes. La chambre froide doit être arrêtée et ouverte.
- **L'utilisation de barbecues, de friteuse et autres appareils pouvant tâcher** est interdite à l'intérieur et sur la partie pavée à l'extérieur sans plaque de protection. Les huiles résiduelles doivent être évacuées à la déchetterie.
- **Aucun affichage sur les murs** et les portes, un panneau est prévu à cet effet dans l'entrée.
- **Les décorations** ne doivent pas être suspendues aux matériels électriques.
- **Les déchets doivent être triés** : les encombrants portés à la déchèterie, les verres, les emballages et les papiers (non gras) posés dans les containers au coin de la place. Les ordures ménagères dans des sacs plastiques portés aux containers marrons.
- Aucun **mégot** ne devra rester au sol, un cendrier avec du sable est prévu à cet effet et des petits cendriers pour éteindre votre cigarette en entrant à coté des portes ; (le nettoyage sera exigé pour l'état des lieux)
- Respectez les consignes de rangement des tables (65 tables) et des chaises (250) ; le matériel de nettoyage balais, serpillère devra être rangé propre dans le placard prévu à cet effet.
- La salle doit être balayée les cuisines nettoyées.
- Au départ de la salle, contrôler : que tous les points lumineux intérieurs et extérieurs soient éteints.
- Que le chauffage soit au minimum
- Que toutes les portes soient verrouillées.

**Un état des lieux entrant et sortant sera réalisé**

**Les consignes de nettoyage seront impérativement respectées.**

*J'atteste que le motif d'occupation de la salle me concerne personnellement (ou mon épouse et mes enfants) et que je ne loue pas la salle pour le compte d'autrui. Le cas échéant je m'engage à acquitter le tarif fixé aux extérieurs.*